

# ACTION URGENTE

## UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS DE CRIMÉE DOIT COMPARAÎTRE AU TRIBUNAL

**L'information judiciaire concernant Emir-Usein Kuku, un Tatar de Crimée défendant les droits humains accusé à tort d'être membre d'une organisation terroriste présumée en Crimée, est terminée. L'affaire le concernant va être examinée par un tribunal militaire, en Russie. Sa famille ne fait plus l'objet d'actes de harcèlement.**

Les avocats du défenseur des droits humains **Emir-Usein Kuku** ont été informés fin juillet que l'information judiciaire ouverte par les autorités *de facto* de Crimée sur son appartenance présumée au mouvement islamiste Hizb ut-Tahrir (considéré comme un groupe terroriste en Russie) et sur l'accusation de tentative de renversement du gouvernement russe, est terminée. Dans l'attente de son procès, Emir-Usein Kuku sera maintenu dans un centre de détention provisoire communément appelé SIZO, à Simferopol, la capitale de la Crimée sous occupation russe. L'affaire le concernant sera examinée par un tribunal militaire à Rostov-sur-le-Don, en Russie. La date de cette audience n'a pas encore été annoncée. Emir-Usein Kuku sera transféré à Rostov-sur-le-Don en vue de son procès. Ses avocats préparent sa défense.

Sa famille n'a pas été la cible de harcèlement depuis octobre 2016. Ses proches nous remercient de les avoir soutenus.

**Nous continuerons de suivre la situation de près et étudierons d'autres possibilités de mobilisation. Pour l'instant, aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 229/16. Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/documents/eur50/4953/2016/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/eur50/4953/2016/fr/)

Nom : Emir Usein-Kuku  
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 229/16, EUR 50/6873/2017, 3 août 2017

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

